

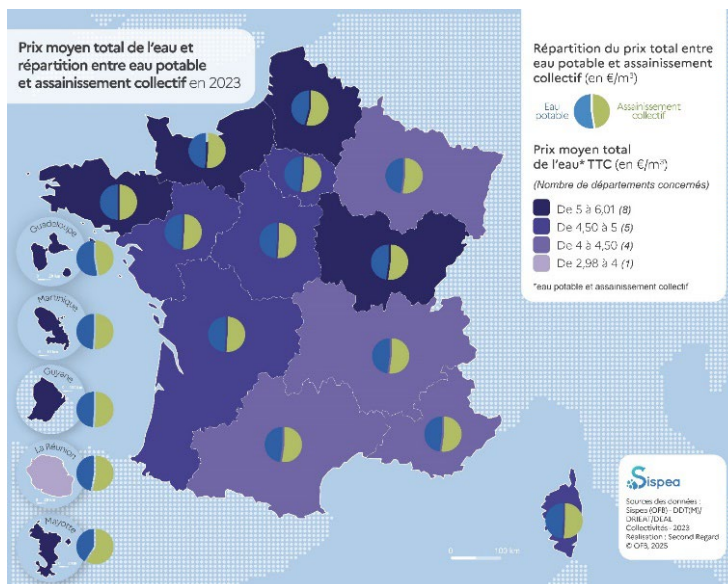
COMMUNIQUE DE PRESSE

Vincennes, le 7 juillet 2025

Publication du 15^e rapport national de l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement, édition 2025

L'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement, piloté par l'Office français de la biodiversité et le Ministère de la transition écologique est l'outil de référence national sur le petit cycle de l'eau. Il vient de publier son quinzième rapport, à partir des données 2023 publiées par les collectivités en charge des compétences eau potable et assainissement en France. Ce rapport a vocation à présenter un panorama de l'organisation et des performances des collectivités en charge des services publics de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif. Il est accessible sur le site services.eaufrance.fr.

Un prix total de l'eau en hausse, suivant l'évolution de l'inflation



Le prix du service de l'eau potable (production, transfert et distribution aux usagers) et de l'assainissement collectif (collecte, transport et dépollution des eaux usées) est en forte augmentation depuis 2 ans. Le prix global moyen de l'eau TTC au 1^{er} janvier 2024 (pour une consommation annuelle moyenne par foyer¹ de 120 m³) est de 4,69 €/m³ (contre 4,52 €/m³ au 1^{er} janvier 2023), dont 2,32 €/m³ pour l'eau potable et 2,37 €/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour les foyers, la facture est désormais de 562,80 €/an, soit 46,90 €/mois (45,20 €/mois en 2022).

On enregistre une hausse de 3,8 % entre 2022 et 2023 pour le prix moyen total (après une hausse de 4,1 % entre 2021 et 2022).

Bien que l'augmentation du prix total de l'eau soit forte entre 2022 et 2023, elle reste légèrement inférieure au niveau de l'inflation sur ces deux dernières années (+5,2% en 2022 et +4,9% en 2023).

Il faut s'attendre à ce que cette hausse se poursuive dans les prochaines années, en raison de la réponse aux exigences de la DERU en vigueur (notamment pour 78 grandes agglomérations ciblées en 2024), mais également de l'évolution des exigences réglementaires visant à mieux protéger la santé et l'environnement (révisions récentes des directives européennes relatives à l'eau potable et au traitement des eaux usées urbaines²) et du besoin important de renouvellement et d'entretien des infrastructures d'eau et d'assainissement.

Un rendement du réseau de distribution d'eau potable stable

A l'échelle nationale, le rendement moyen du réseau de distribution d'eau potable est de 81% en 2023. Il y a donc 19% de fuites dans les réseaux d'eau potable : **près d'un litre d'eau sur 5 est perdu par fuites.**

¹ Base de consommation d'eau de référence INSEE. Un foyer est en moyenne composé de deux personnes.

² DERU2 publiée au journal officiel le 12 décembre 2024.

Il reste assez stable sur les dernières années (autour de 80% entre 2010 et 2020, puis entre 81 et 81,5% sur les 3 dernières années).

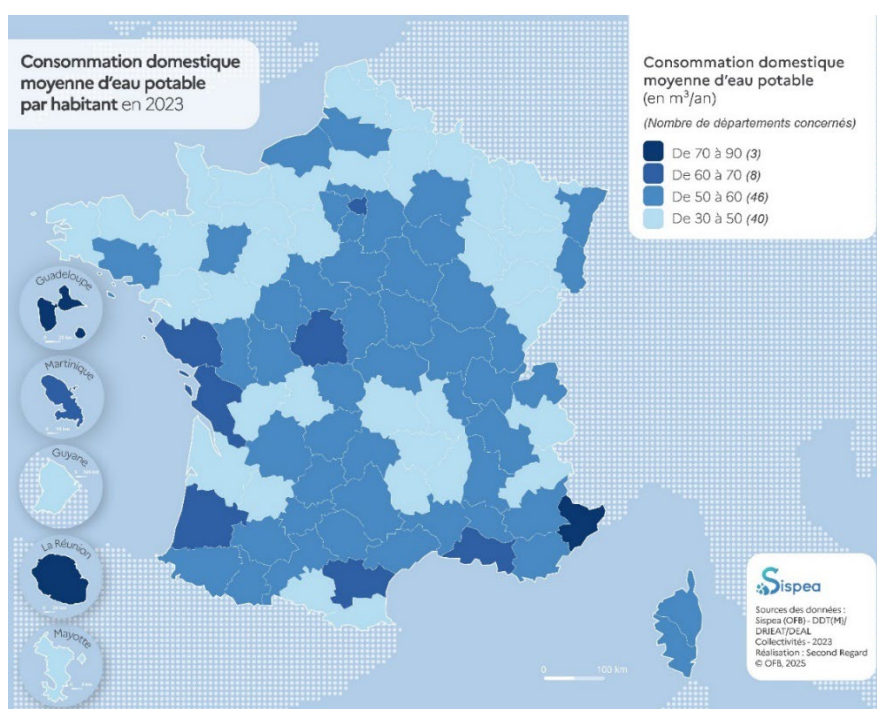
La proportion de services non conformes au regard du respect des dispositions du décret « fuites » pour le rendement du réseau de distribution d'eau potable est également stable, évaluée à 18% en 2023³.

La consommation d'eau reste stable, avec des disparités géographiques fortes

La consommation domestique moyenne par habitant est évaluée à hauteur de 53m³ par an (53 000 litres, soit environ 145 litres par jour), cette valeur est en légère baisse (54m³ par an en 2022).

Cette moyenne cache par ailleurs des disparités géographiques importantes. Le climat, l'impact potentiel des piscines privées peuvent expliquer pour partie les plus fortes consommations constatées dans le sud, comme le département des Alpes-Maritimes (moyenne départementale la plus élevée pour l'Hexagone avec 81m³ par habitant).

La Guadeloupe (75m³), la Martinique (63m³) et la Réunion (85m³) sont caractérisées par des niveaux de consommation supérieurs à la moyenne nationale. Cela peut s'expliquer en partie par le développement résidentiel, la pression démographique et l'arrosage extérieur (qui est une pratique répandue), aussi par des fuites élevées dans certains territoires ultra-marins, et uniquement pour la Réunion, par un prix assez faible (2,98 €/m³ en prix total).



Dans l'Hexagone, la dispersion est plus importante, avec une tendance de consommation domestique supérieure à la moyenne pour les départements les plus au sud, et les départements littoraux du sud-ouest et du sud-est.

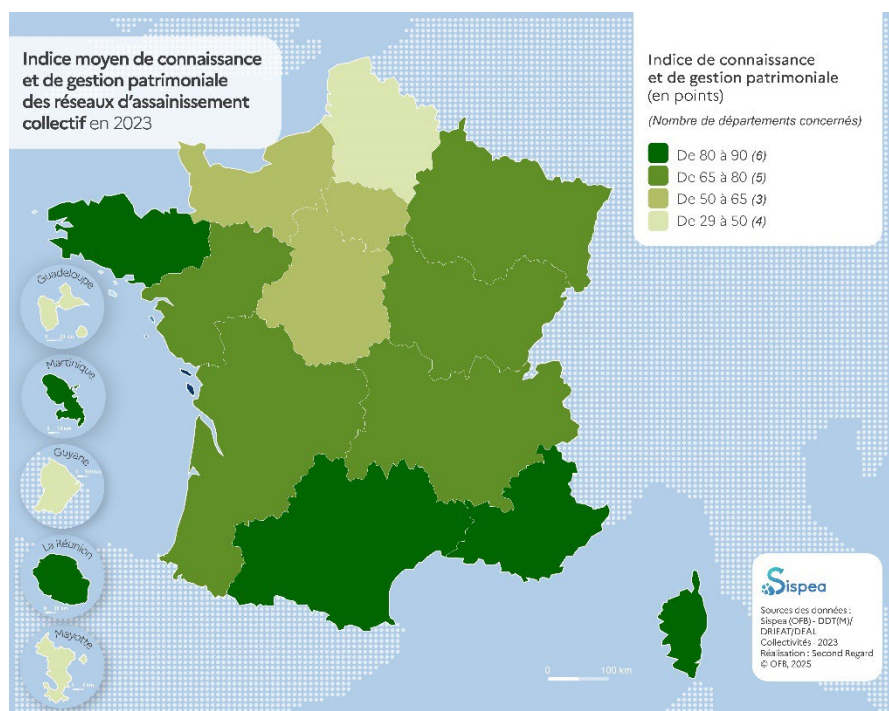
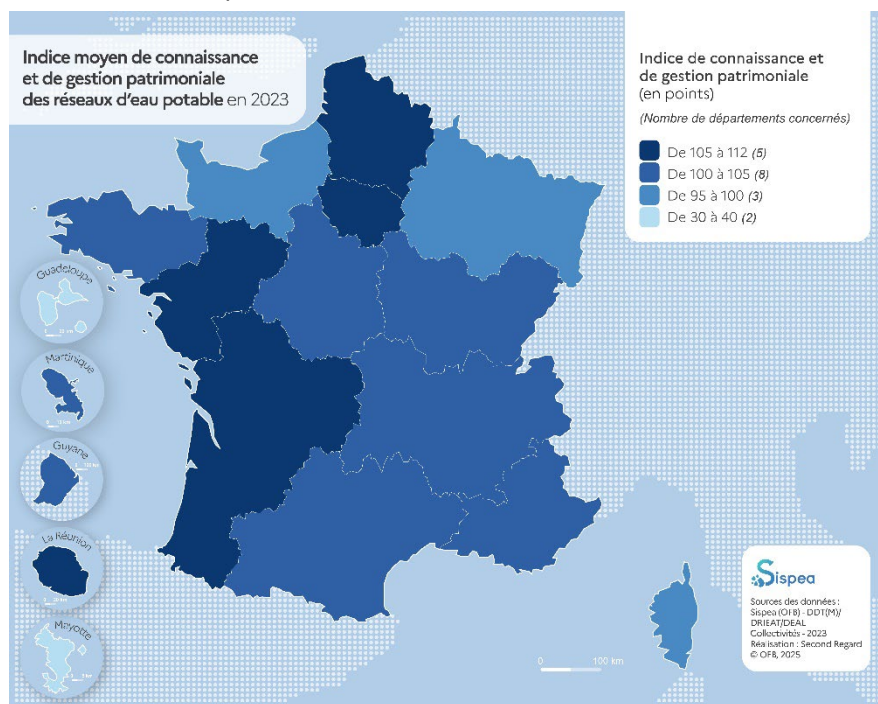
Si on met en regard cette carte avec celle des prix, on constate que les niveaux de consommation plus élevés se situent, souvent, dans les zones où les prix sont plus bas que la moyenne.

Une disparité de connaissance technique du patrimoine

Le niveau de connaissance et la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est plus approfondie que celle des réseaux d'assainissement. En 2023, l'indicateur est évalué respectivement à 103 et 71 points (sur un total de 120 points), mais l'écart diminue du fait de la progression assez rapide du niveau de connaissance en assainissement collectif. En assainissement collectif, des efforts sont à réaliser à Mayotte, en Guadeloupe, en Guyane et dans les Hauts-de-France (valeurs inférieures à 45 points en 2023). Notons qu'à partir de l'exercice 2024, le calcul du coefficient de la redevance performance eau (agences de l'eau) sera modulé selon le niveau de performance des collectivités notamment en matière de

³ Rendement seuil exigé par le décret n°2012-97 du 29 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable.

connaissance et de gestion patrimoniale. Une amélioration de la connaissance dans les prochaines années, notamment en eau potable est donc attendue.



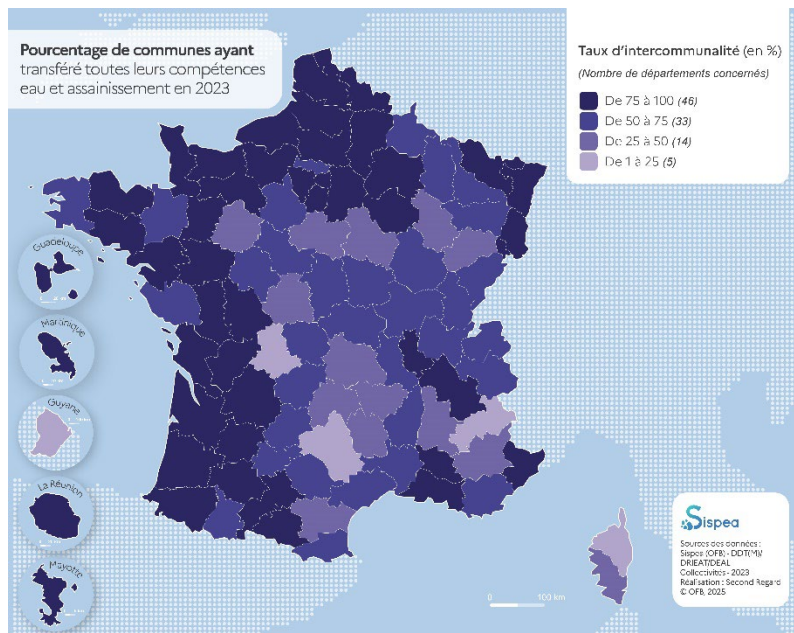
Une progression ralentie du transfert de compétences du niveau communal au niveau intercommunal depuis 2 ans

La diminution du nombre de collectivités et de services publics en charge pour l'eau potable des missions de production, transfert et de distribution et pour l'assainissement, de la collecte, du transport et de la dépollution des eaux usées se poursuit en 2023. On dénombre 13 071 collectivités en 2023 en charge du service public de l'eau ou de l'assainissement (contre 13 601 en 2022). Pour rappel, on dénombrait 24 033 collectivités pour 37 846 services en 2010.

En termes de nombres de services, cela se traduit en 2022 par un total 24 188 services (contre 24 975 en 2022) comprenant 10 231 services d'eau potable, 11 595 services d'assainissement collectif et 2 362 services d'assainissement non collectif.

Cependant, la loi promulguée⁴ en avril 2025, venant supprimer l'obligation de transfert pour les communes vers les intercommunalités, pourrait avoir un effet sur cette tendance dans les prochaines années.

Le taux de gestion intercommunale traduit la proportion de communes ayant transféré toutes leurs compétences eau et assainissement au niveau intercommunal. Ce taux de gestion intercommunale continue de progresser en 2022 (mais de manière plus lente), il est évalué à hauteur de 71,5% en 2023, contre 70,2% en 2022, 69,6% en 2021, et 68,7% en 2020.



Ouverture de la campagne de saisie des indicateurs réglementaires 2024

La [saisie sous Sispea](#) des indicateurs 2024 concerne toutes les collectivités en charge de l'eau et de l'assainissement en France. La campagne est ouverte depuis le 18 juin 2025, et devra être réalisée au plus tard le 15 octobre 2025.

Accéder au rapport et à la synthèse 2023 :

<https://www.services.eaufrance.fr/rapport-national>

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'**Office français de la biodiversité** est placé sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et les Outre-mer.

Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

Contact Presse

Lisa Boukraa 06 67 93 05 13

presse@ofb.gouv.fr

Office français de la biodiversité
Site de Vincennes
« Le Nadar », hall C
5 square Félix Nadar
94300 Vincennes
www.ofb.gouv.fr

⁴ <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=ATDX2426951L>